

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les professions de l'audit viennent de traverser, au cours des dernières années, des périodes les plus agitées de leur histoire, déjà mutiséculaire. La conclusion de la quatrième édition de *Audit et contrôle interne*⁽¹⁾ mettait en exergue deux défauts majeurs de l'environnement général dans lequel opéraient les auditeurs : la définition trop restrictive de la notion de fraude et l'insuffisance des systèmes de gouvernance. Ces remarques se fondaient, à l'époque, sur un rythme soutenu d'internationalisation des marchés financiers et sur la prise en compte de la complexité croissante de la vie des affaires. Nos préconisations visaient principalement un nouveau style de communication entre les actionnaires et les auditeurs d'une part, et le renforcement de l'indépendance des professions concernées, *via* notamment le comité d'audit, d'autre part.

Avec le recul, ces recommandations se sont avérées pertinentes, mais insuffisantes par rapport aux nouveaux facteurs d'évolution. Il s'agit aujourd'hui de l'accélération du processus de globalisation, aussi bien humaine que technologique et financière, du renforcement des pressions concurrentielles sous toutes leurs formes, ainsi que de l'hypermédiatisation instantanée de tous types d'informations, auprès de multiples parties prenantes.

Dans ce nouveau contexte, les besoins d'audits de toutes catégories se sont encore accrus, aussi bien sur un plan interne qu'externe, comptable, opérationnel ou stratégique. Les professions de l'audit, en dépit, ou peut-être en raison même des turbulences subies, sont appelées à relever de nouveaux défis. Elles sont, en quelque sorte, victimes autant de leurs échecs que de leurs succès récents. Pour éviter cependant que leurs missions soient perçues comme un mal nécessaire face aux nouveaux besoins exprimés, il faut identifier clairement les cinq défis majeurs imposés par la prise en considération des grands facteurs d'évolution, à l'œuvre ou prévisibles, pour la décennie à venir. Elles remettent profondément en cause les relations des auditeurs avec la technostructure des entreprises (au sens de P. Drucker) au profit de parties prenantes émergentes.

1. L'épargne institutionnelle, de nature collective et fortement diversifiée, joue, d'ores et déjà, un rôle considérable sur les marchés financiers. Il en va ainsi pour les fonds de pension gérant, courant 2005, environ 15 trillions d'euros, en valeur de marché, sur le plan

(1) 1991, L. Collins et G. Valin

mondial, ou des compagnies d'assurances françaises gérant, à elles seules, plus d'un trillion d'euros. Les raisons de cette expansion durable sont claires : capacité d'épargne croissante (des entreprises et des particuliers), besoins de sécurité à long terme (retraite, prévoyance...), délégation de gestion financière accrue (en raison de la volatilité des marchés... voire de leur opacité !). Les canaux de cette épargne institutionnelle transnationale sont multiples : OPCVM, assurances, épargne salariale, fonds de pension... et font l'objet de gestions passifs/actifs spécifiques. Celles-ci prennent en compte, principalement, les horizons de placement, les exigences de rendement, la tolérance des clients aux risques et aboutissent à des modèles actuariels élaborés, véritables « GPS » de la gestion financière collective. La communication des organismes à l'égard de leurs clients, s'applique aux résultats attendus, promis et/ou constatés. C'est le cas par exemple, en assurance vie, en matière de contrats libellés en unités de compte d'une part, ou avec taux annuels garantis sur une base pluriannuelle et participation aux bénéfices.

Dans ce contexte, l'épargnant individuel joue, de fait, un rôle plus limité. L'*average common investor* ou le « bon père de famille » est devenu, de fait, « la veuve de Carpentras » ou le « dentiste belge », appellations supposées peu valorisantes en matière de connaissances économiques et financières...

Bien évidemment, l'actionnariat individuel n'a pas disparu et recourt souvent, quand les montants en cause le justifient, à des mandats spécifiques de gestion, voire à l'intervention directe *via* les courtiers en ligne et les TIC.

Les auditeurs – externes ou internes – doivent désormais tenir compte, à tous égards, de ces actionnaires institutionnels de référence (entre 30 à 40 % de la capitalisation actions) qui représentent différentes formes de l'épargne transnationale. Ils jouent un rôle considérable en matière de stabilité des actionnariats et de volatilité des marchés, compensant notamment le rôle croissant des fonds d'arbitrage (*hedge funds*).

2. Face à cette croissance soutenue et cette institutionnalisation durable de l'épargne publique, les États participent, à travers les diverses autorités de marché, à la régulation du système financier. Ils en sont également l'un des acteurs importants, en tant que débiteurs, garants d'une certaine forme de solvabilité à long terme. Comme les entreprises, aujourd'hui peu consommatrices de dettes à long terme, ils sont eux-mêmes soumis à l'évaluation d'agences de notation financière. Pour autant, le rôle des États, en tant qu'emprunteurs et régulateurs, se réduit, de fait, face aux exigences accrues de l'épargne institutionnelle, dans le contexte de mieux en mieux accepté du

développement durable. Ce concept a introduit de nouveaux acteurs majeurs : sociétés civiles environnementales et salariés. Chaque catégorie d'acteurs veille, à travers des référentiels de plus en plus auditables, aux conditions de réalisation des performances globales des entreprises. Du côté des fonds de pension, cette approche prend souvent la forme de l'investissement socialement responsable (ISR) dont les référentiels sont progressivement élaborés et font l'objet de communications spécifiques auprès des épargnants actuels ou potentiels, en liaison étroite avec les agences de notation non financières. L'activisme actionnarial est également utilisé de façon directe ou indirecte.

Pour les auditeurs – internes ou externes – il s'agit de nouveaux – et prometteurs – champs d'investigation. Leurs référentiels spécifiques ne sont cependant pas stabilisés, et *a fortiori* universellement reconnus. Il s'agira également d'identifier concrètement, au sein des nouvelles parties prenantes (salariés, sociétés civiles et environnementales), les instances effectivement représentatives et responsables, selon les divers cadres juridiques de référence.

3. Les défauts de contrôle censorial qui ont défrayé la chronique au cours de la décennie écoulée, n'épargnant aucune place financière importante, ont conduit à étendre, renforcer et surtout formaliser, les principes de contrôle interne applicables aux entreprises cotées. La section 404 du Sarbanes-Oxley Act de 2002 et le standard d'audit n° 2 du PCAOB, illustrent particulièrement cette approche actuelle, pour les États-Unis. La déclinaison de telles évolutions sur les grandes places financières (telle la France avec la loi sur la Sécurité Financière) est en cours, exigeant une implication personnelle croissante des dirigeants et des auditeurs. De nouveaux concepts ne manqueront pas d'émerger, précisant spécifiquement les notions de fraudes en termes de responsabilités juridiques (civiles et pénales) des différents acteurs, sur un plan individuel ou collectif.

La situation actuelle est cependant particulièrement inconfortable pour les dirigeants et les commissaires aux comptes, du fait des délais de transposition juridique aux niveaux nationaux ou régionaux. Ils doivent faire face à une mosaïque de prescriptions parfois contradictoires.

Concernant la nature même de l'information destinée aux parties prenantes, on distingue, certes, sans difficulté, le fil directeur des évolutions en cours. À partir des bilans et comptes de résultats, individuels ou consolidés, exprimés en valeur historique, les divers systèmes de normes comptables internationales ont évolué. Ils promeuvent, depuis de nombreuses années déjà, une approche plus financière, privilégiant la prise en compte des valeurs de marché. Cette valeur

de marché est elle-même corrigée de données économiques et sociales (coûts potentiels des retraites, tests internes d'évaluation des actifs, prise en compte des stock-options, remise en état des sites pollués...). De ce fait, les informations publiées reposent sur des hypothèses en partie subjectives, pouvant, certes, faire l'objet de tests de sensibilité à la variation des paramètres retenus. Il en résulte une complexité accrue dans l'interprétation des informations – financières et non financières –, susceptibles ou non de certifications indépendantes. Les compétences professionnelles exigées des auditeurs sont dès lors toujours plus spécialisées, et plus proches des activités auditées.

4. Dans ce contexte de transition accélérée, le néophyte a, tout naturellement, tendance à mettre en cause l'auditeur, coupable à ses yeux de complexifier les situations, voire de maximiser ses propres coûts d'intervention. Cette tendance atteint son paroxysme lorsque l'auditeur, porteur involontaire de mauvaises nouvelles, devient lui-même « bouc émissaire » des parties prenantes concernées. Ce même néophyte s'interrogera également sur la réelle volonté de convergence des normes internationales, en particulier IASB et US GAAP. L'élaboration d'un langage comptable commun est, certes, complexe car il repose sur des approches culturelles dont les environnements politiques, juridiques et sociaux sont, au départ, différents. Par ailleurs, ce processus, de type principalement *expertal*, réunit des parties prenantes (auditeurs, entreprises, actionnaires, régulateurs, États) dont les intérêts ne sont pas spontanément convergents. La démocratie « sociétale », voire simplement « actionnariale » peut ne pas y trouver son compte, au moins à court terme, surtout en période de concurrence exacerbée.

À vrai dire, les solutions « évolutives » retenues en matière d'audit et de normes comptables internationales comportent, presque toujours, un volet stratégique, voire politique, incontestable. À titre d'exemple, la couverture financière de nombreux fonds de pension à prestations définies (*defined benefits*) est aujourd'hui largement insuffisante (165 milliards de \$ pour le SP 500 fin 2004). Les raisons sont bien connues : baisse des taux d'intérêt à long terme maximisant les passifs sociaux, allocation des placements encore majoritairement en actions (à performances inférieures aux attentes), déséquilibres démographiques régionaux, et professionnels. Les jeux des hypothèses sous-tendant les évaluations correspondantes laissent, certes, des marges de manœuvre importantes... Mais le défaut de couverture (*underfunding*) net de réassurance potentielle (du type fonds de garantie : PBGC), modifie – ou devrait modifier – profondément l'évaluation des sociétés concernées, en tout cas dans les hypothèses d'introduction

en bourse, de fusion acquisition, ou de toute autre forme d'opération majeure de restructuration humaine et financière.

5. La judiciarisation accrue du monde économique, financier et social, est liée, entre autres facteurs (*class actions...*) aux honoraires proportionnels des avocats intéressés à la maximisation des indemnités. On estime que le coût des mises en cause est passé de 100 milliards \$ à plus de 250 milliards \$ par an en un peu plus de dix ans. L'audit n'échappe pas à cette menace, qui se traduit à la fois par la croissance des mises en cause et aux coûts de l'assurance de la responsabilité civile professionnelle. Cette approche judiciaire, parfois précipitée, ne manque pas, elle-même, de connaître ses propres accidents. Ainsi la réforme du jugement de première instance sur le cas Andersen par la Cour suprême des États-Unis, est éloquente à cet égard. Malheureusement, les étapes franchies sont irréversibles sur le plan économique et humain.

Aussi, les auditeurs ne peuvent que prendre acte de la situation et militer, en l'état actuel :

- pour une justice « équitable pour tous », mieux coordonnée, plus sereine et moins médiatisée ;
- en faveur d'une politique de prévention très active au sein de chaque cabinet, en coopération étroite avec les contrôles de deuxième degré (ordres professionnels) ou de troisième degré (H3C) ;
- en s'impliquant personnellement en terme de jugement et de discernement professionnel, au-delà des aspects formels imposés (qui constituent des minima) ;
- pour une déconnexion entre les mises en cause individuelles et les licences accordées au niveau de la marque (pour chaque cabinet : par État ou zone juridique identifiable) et la coordination des systèmes d'assurances de responsabilité civile, individuelle et collective. Ce dernier thème fait aujourd'hui l'objet de vifs débats.

En guise de conclusion d'étape, on retiendra que les progrès d'une communication favorable aux diverses parties prenantes ne peuvent faire l'objet d'audits efficaces que grâce à une pédagogie active auprès de tous, en matière de référentiels – financiers ou non financiers – généralement admis. L'évolution continue des référentiels de toutes

sortes constitue désormais une donnée permanente qui devrait faire l'objet de recherches académiques appropriées à partir des concepts de la théorie des signaux et surtout des apports récents de la finance comportementale. Ces nouveaux champs d'activité seront vraisemblablement les plus essentiels pour les futures générations d'auditeurs, dans un environnement devenu réellement transnational. Le tableau joint résume les nouveaux rôles que sont appelés à jouer les auditeurs dans les divers registres de la communication des entreprises. Les écarts audités entre les risques perçus et constatés, s'ils font l'objet de commentaires pertinents, contribueront à l'élaboration progressive des consensus pour chaque type de partie prenante. Il va de soi que chaque domaine d'investigation et d'appréhension des risques relèvera, toujours davantage, de spécialisations approfondies en matière d'audit actuariel, financier, juridique, social, industriel, logistique..., avec la dominante croissante de la gestion de la connaissance (KM). L'auditeur généraliste – qu'il soit externe ou interne – devra coopérer avec chacune des spécialités concernées, à la demande de ses mandants, dans les meilleures conditions de coûts et de qualité de service. Ce processus d'apprentissage global correspond à un considérable exercice transnational de gestion des connaissances, pour l'ensemble des professions d'audit, sous toutes leurs formes d'exercice, gage d'une confiance retrouvée à l'égard des auditeurs du XXI^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- A.A. ARENS, R.J. ELDER, M.S. BEASLEY, *Auditing and assurance services*, 11^e éd., Prentice Hall, 2005.
- U. BECK, *La Société du risque*, Aubier, 2001.
- U. BECK, *Pouvoirs et contre-pouvoirs de la mondialisation*, Flammarion, 2005.
- P.M. BROADFOOT, *Education, assessment and society, open University*, Buckingham, 1996.
- M.A. DESAI, *International Finance*, Wiley and Sons, 2006.
- P.F. DRUCKER, *Management Challenges for the 21th century*, Harper, 1999.
- A. GIDDENS, *Les conséquences de la modernité*, L'Harmattan, 1994.
- R. GRAY, *Accounting for the environment*, Chapman, 1993.
- B.L. HAY, R.N. STAVINS, H.K. VIETOR, *Environmental Protection and the Social Responsibility of Firm*, J. Hopkins UP, 2006.
- J. IGALENS, *Tous responsables*, Éditions d'Organisation, 2004.
- D. KALF, *L'entreprise européenne*, Vinbert, 2005.
- K. KELLY, *Out of control*, Addison Wesley, 1995.

- C.P. KINDLEBERGER, *Histoire mondiale de la spéculation financière*, Valor, 2004.
- J. KRUGMANN, *Globalization and its Discontents*, Norton, 2002.
- J. LE VOUR'CH, *Normes comptables internationales*, CNCC, 2003.
- A. MIKOL, *Information financière et environnement*, ECM, 1996.
- M. PORTER, *La Société de l'audit*, La découverte, 2005.
- R. ROSLENDER, *Sociological perspectives on modern accountancy*, Rootlege, 1992.
- R. SCHILLER, *Irrational Exuberance*, PUP, 2000.
- R. SHILLER, *The new financial order*, PUP, 2002.
- J. STIGLITZ, *The Roaring Nineties*, Norton, 2003.

REVUES ET DOCUMENTS

- Association d'économie financière, *Rapport sur l'argent dans le monde*, 2005.
- L. COLLINS, « Quel type d'audit pour l'avenir ? », cahier n° 6, *Sciences Comptables*, 1991, HEC Montréal.
- R.K. ELLIOTT, « The future of assurance services : Implication for Academia », *Accounting Horizons* (4), 1995.
- ICC, *Effective environmental auditing*, 1991.
- M. POWER, « Making things auditable accounting », *Organisation and Society*, 1996.
- Premier rapport du Haut-Conseil au Commissariat aux Comptes (H3C)*, juin 2005.

SITES WEB

- www.aicpa.org/members/div/ethics : Code d'éthique professionnelle des CPA/US.
- www.cesr-eu.org : Site de coordination des marchés financiers européens.
- www.ecgu.org : site européen de la gouvernance d'entreprise.
- www.globalpolicy.org : Site du Global Forum traitant de la globalisation économique.
- www.globalreporting.org : Initiative d'information globale des entreprises (global compact/ONU).
- www.iaaer.org : Association internationale de recherche et d'enseignement sur la comptabilité.
- www.pcaobus.org : L'agence américaine de contrôle des commissaires aux comptes.
- www.sec.gov/litigations : SEC consacré aux mises en cause boursières.
- www.theiia.org : site international de l'Institut des auditeurs internes.
- www.unep.org : Programme environnemental des Nations unies.